



L'Association «Faites Avanchets» vous propose «La Passerelle est à vous», un vide-grenier organisé aux Avanchets, de 10h à 17h, devant l'entrée du centre commercial des Avanchets.

Dès 10h00, venez vendre ou acheter mais encore et surtout rencontrer vos voisins et partager ensemble un moment convivial.

L'organisation est assurée par l'Association «Faites Avanchets». Un vide-grenier par et pour les habitants des Avanchets.

Chacun peut installer son stand de vente d'objets artisanaux ou d'occasion, dans le périmètre et selon les directives émises par le comité organisateur.

Circulation

Le périmètre de «La Passerelle est à vous» est interdit à la circulation de tout véhicule, exceptés ceux du comité organisateur. La sécurité de tous passe avant tout !

Le Comité d'organisation édicte des consignes par délégation des autorités compétentes. En cas de non respect des consignes mentionnées ci-après, tout un chacun peut être exclu du périmètre du vide-grenier.

Accueil (Check-in)

L'accueil débute à 8h00 et se termine à 10h00.

Les exposants doivent s'annoncer à l'accueil (check-in) pour l'attribution du stand et la remise du badge.

Participation

La participation au vide-grenier de vente d'objets artisanaux ou d'occasion est gratuite et ouverte à toutes et tous les habitants des Avanchets et alentours.

Pour le bon déroulement de la mise en place de la manifestation, aucune installation, ni déballage de stands n'est autorisée avant 8h00.

Ne sont pas admis les stands :

- publicitaires;
- de vente proposant des objets neufs, produits en série ou de manière industrielle;
- faisant de la propagande religieuse, sectaire, politique, etc.

Les associations à but non lucratives actives et reconnues ne sont pas concernées par cette mesure. Elles doivent au préalable prendre contact avec le comité organisateur;

Stand de nourriture et boissons

La vente de nourriture et/ou des boissons est exclusivement réservée au comité organisateur sur le stand de l'Association «Faites Avanchets».

Nettoyage

Chacun nettoie les abords de son stand et remporte chez soi ce qu'il n'a pas vendu. Les autres déchets doivent être triés et apportés au point de récupération et de recyclage situé aux abords de l'école d'Avanchet-Jura.

Stands

- Pas d'électricité disponible.
- Aucune réservation de place, on s'arrange à l'amiable entre voisins.
- Les stands sont numérotés et attribués en fonction des places disponibles.
- L'emplacement des stands est défini par les organisateurs.
- Pas de sono aux stands, sauf pour le comité organisateur.
- Les stands sont limités à 2m50 de large au maximum et à 2m de long.
- Un espace de 2m50 doit être conservé pour le passage entre les stands disposés de part et d'autre de la passerelle.

Pour plus d'informations, rendez-vous au stand de l'Association «Faites Avanchets».

Nom Prénom :
Quartier :
Signature :
Stand n° :

Date :

Lu et approuvé :